

## ORDONNANCE PERMANENTE

### OBJET

Administrer un médicament à un usager ayant subi un transit du grêle ou un repas baryté.

### APPLICATION

Infirmiers (ères) travaillant au C.H. Pierre-Le Gardeur excluant la pédiatrie.

### INDICATION

Pour les usagers ayant subi un transit du grêle ou un repas baryté.

### CONTRE- INDICATION

Allergie à l'hydroxyde de magnésium.

### ORDONNANCE

- Administrer du lait de magnésie 30 mL p.o. après l'examen.